



## SOMMAIRE

### Le clin d'œil Météo

1. 1<sup>ère</sup> apparition de rouille jaune sur triticales
2. Sarrasin, début de période de semis
3. Difficultés pour les premiers semis de maïs
4. Vu en plaine, la température des sols
5. Distinguer les œufs de coccinelles et de doryphores

Alerte mail frauduleux !

Aide à la certification

## AGENDA

### 20 mai : Visite d'essais

#### betterave sucrière Tereos

14h à LA HERLIERE (62)  
(parcelle sur la D8, direction  
La Cauchie, à côté du centre  
de valorisation organique  
SUEZ)

### 21 mai : Désherbage

#### mécanique de l'oignon

14h, Vieille Chapelle (62)  
(Coordonnées GPS :  
50.597568, 2.703292) Plus  
d'infos : Louise VERNIER  
06 49 09 95 31

### 3 juin : Visite essai

#### betterave sucrière bio (date

de semis, positionnement  
thermique) Tereos - CA  
14 h, THIEUX (60)

### Le clin d'œil météo

« À la Sainte Denise, le froid n'en fait plus à sa guise. »

## OBSERVATIONS ET CONSEILS

### 1- 1<sup>ère</sup> apparition de la rouille jaune sur triticales

La rouille jaune signalée depuis trois semaines en agriculture conventionnelle a trouvé des conditions d'évolution favorables en cette fin du mois d'avril avec un temps frais et humide.

Deux producteurs, dans la Somme et dans l'Oise nous signalent l'apparition dans leur parcelle de quelques ronds de végétation dépressifs avec présence de rouille jaune sur feuillage. Cela concerne la variété EXAGON, connue pour sa sensibilité et de manière plus surprenante CEDRICO, variété notée (7) peu sensible à l'inscription. Sur l'essai variétés de triticales mis en place à Carvin (62), on trouve également quelques symptômes de rouille jaune sur CEDRICO ! La situation sanitaire est pour l'instant satisfaisante pour la plupart des variétés. L'avance végétative des triticales proches de l'épiaison et le retour du soleil devraient limiter les conséquences de la maladie.

Le seul moyen de faire face à la rouille jaune passe par des variétés résistantes aux souches de RJ qui se développent en culture. Le contournement des résistances étant rapide, il nous faut être attentif sur ce que l'on peut observer.

***Si vous voyez de votre côté des symptômes en culture, n'hésitez-pas à nous les faire part de vos observations !***



↑ Mégane GUILLAUME (Carvin 62)

### **Rouille jaune sur la variété CEDRICO**

← Florian STRUBE (Estrées St Denis 60)

## 2. Sarrasin, un semis de fin mai à début juin

Culture de fin de rotation avec peu d'exigences en azote, ou culture de remplacement, le sarrasin fait son apparition dans la région depuis quelques années. Son rendement aléatoire, car très dépendant de la pollinisation et de la fécondation des fleurs, doit conduire à limiter les surfaces de cette culture au sein de l'exploitation. Prévoir de faire appel aux apiculteurs !

A partir du 15 - 20 mai, les semis en sol réchauffé peuvent commencer après les derniers risques de gelée. Le semis sur une base de 150 (sol limon) à 200 grains/m<sup>2</sup> (sol argileux, sableux) soit 30 à 40 kg/ ha se fait avec un semoir à céréales. L'écartement réduit permet d'obtenir le plus rapidement possible la couverture du sol, garantie de propreté de la culture.

Gilles SALITOT

## 3. Difficultés observées sur des 1ers semis de maïs

Suite au précédent message, vous nous avez fait part de problèmes en culture. Ces retours d'expérience aux conséquences diverses selon les situations méritent d'être évoqués.

### ➤ **Attaque de mouches de semis**

Elles interviennent sur l'ensemble du territoire et outre le maïs, cette mouche se développe sur haricot, soja, tomate, etc... C'est surtout la forte présence de matières organiques en décomposition et de conditions défavorables à la levée des plantes qui vont provoquer la manifestation de dégâts.

L'adulte est une petite mouche grise de 4 à 6 mm de long. La larve blanche effilée à l'avant mesure de 6 à 8 mm de de long. Aussitôt après leur émergence, en avril-mai, les adultes sont attirées par les sols fraîchement remués et riches en matières organiques en décomposition. La mouche présente plusieurs générations par an, seule la première infeste le maïs. Le développement larvaire s'effectue en une vingtaine de jours. Diverses plantes hébergent les générations suivantes.



**Larve de mouche de semis**  
*Luc LEFEVRE (Monneville 60)*

**Principes de lutte en AB :** La lutte préventive passe par des couverts végétaux qui doivent être enfouis au plus tard courant février et un semis du maïs réalisés idéalement à partir de début mai, le sol étant retravaillé par plusieurs faux-semis.

### ➤ **Dégâts de corbeaux sur maïs**

Dans le précédent JT Bio, nous vous mettions en garde sur les dégâts que pouvait provoquer les corbeaux sur les semis de maïs. Sur les deux photos ci-dessous, prises cette semaine chez E. Leveugle (semis du 24 Avril), vous pouvez voir qu'ils n'ont aucun mal à trouver les graines, même semées à 7 cm de profondeur. ...!



Coléoptile  
sectionné

Les deux passages de herse étrille à l'aveugle qui ont recouvert les lignes de semis n'ont pas eu d'effet de dissuasion... Ils déterrent la plantule puis sectionnent le coléoptile pour ne manger que le grain laiteux et sucré.

La surveillance et l'effarouchement reste donc indispensable, jusqu'au stade 4/5 feuilles du maïs.

Le tir des corvidés est possible dans toute la grande région, du **1er avril au 10 juin** : avec autorisation préfectorale de "destruction" à tir obligatoire (formulaire à vous procurer auprès de votre Fédération de chasse) si menaces sur les intérêts à protéger.

La demande doit être justifiée. Poste fixe matérialisé de main d'homme, chien interdit de même que le tir dans les nids.

**Il est nécessaire de s'adresser directement à votre Fédération départementale des chasseurs pour connaître les modalités exactes de régulation à tir des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts.**

Le piégeage grâce à une cage à corbeaux donne également de bon résultat afin de limiter la population de corvidés d'un secteur, sur le long terme.

## INFORMATIONS

Alain LECAT – Pierre DURAND – Gilles SALITOT

### 3. Vu en plaine : températures du sol sur champ de maïs ;

Lors du tour de plaine de ce mardi 14 mai dans les Flandres à Hondeghem (59) nous sommes passés voir un semis de maïs pour savoir s'il était possible de désherber une première fois à l'aveugle. Le germe pointait hors de la graine (semis du 8 mai) et nous nous sommes interrogés pour savoir si on pouvait attendre un ou deux jours supplémentaires avant de passer la houe rotative le plus efficacement contre les adventices au stade fil blanc.



Tenant compte de la température du sol de 17°C (photo ci-dessous) au niveau du grain qui était déjà élevée malgré le froid ressenti en plaine et compte tenu des calendriers de travaux de l'agriculteur la décision a été prise de désherber le jour même.

Ce passage au champ nous a permis de constater que les sols se réchauffent bien plus vite qu'on ne le croit et qu'il est impératif de suivre au jour le jour la pousse du maïs afin de positionner au plus juste cette 1ère intervention de désherbage à l'aveugle.

Alain LECAT

### 4. Œufs de coccinelle et de doryphore : attention à la confusion !

On rencontre çà et là lors de nos observations en plaine et parce que certains d'entre vous nous l'on fait également observer, des petits paquets d'œuf plus ou moins jaune/orangé sous les feuilles des plantes. Mais qu'est-ce que c'est ?

#### Œufs de DORYPHORES



Face inférieure des feuilles

#### Œufs de COCCINELLES



Face inférieure des feuilles et à proximité des colonies de pucerons

**Couleur orangé** et ovale. Paquet de 20 à 30 œufs. Ils deviennent plus foncés avant l'éclosion.

Stade larvaire :



**Couleur jaune** et ovale. Plus petits et plus allongés que les œufs de doryphore. Présent plutôt en juillet

Stade larvaire :



A cette époque on trouvera plus facilement des œufs de doryphore que de coccinelle car il suffit de 2 à 3 jours de températures supérieures à 15°C pour que la 1ère génération éclore.

Alain LECAT et Sophie FEUTRIE

### ALERTE : mail frauduleux !

Un agriculteur nous a signalé un **mail frauduleux** circulant au nom de l'Agence Bio (expéditeur [info@notifications-agencebio.site](mailto:info@notifications-agencebio.site)) ! Celui-ci vous demande une copie recto-verso de votre carte d'identité ainsi qu'une facture d'électricité, d'eau ou de gaz datant de moins de 3 mois en format PDF et en couleur.

**N'en tenez pas compte et soyez vigilants !!**

L'Agence Bio a communiqué en précisant que les vrais mails envoyés doivent provenir d'une adresse contenant « **@agencebio.org** » et que d'une manière générale, l'Agence Bio ne vous demandera jamais par mail ce type de documents personnels.



**ALERTE eMail frauduleux**

Mégane GUILLAUME

### Rappel : aides à la certification de la Région, 1<sup>ère</sup> période de dépôt

Il vous reste un mois pour adresser votre demande d'aide à la certification auprès de la Région. Passé ce délai, votre dépôt sera pris en compte pour la deuxième période (24 juin – 20 décembre 2019). L'aide est attribuée aux exploitations dans les 5 premières années de son engagement en AB. Pour télécharger le dossier, [http://guide-aides.hautsdefrance.fr/spip.php?page=aide&id\\_dispositif=501&connect=opengrc](http://guide-aides.hautsdefrance.fr/spip.php?page=aide&id_dispositif=501&connect=opengrc)

Bulletin rédigé par les conseillers du groupe régional « Agriculture Biologique » des Chambres d'agriculture des Hauts de France. En cas d'usage d'un produit disposant d'une AMM et autorisé en AB, référez-vous à l'étiquette et vérifiez les usages sur le site e-phy. Plus d'informations sur l'agriculture biologique sur le site [www.hautsdefrance.chambres-agriculture.fr](http://www.hautsdefrance.chambres-agriculture.fr). Coordination et renseignements : Alain LECAT : 03 20 88 67 54 – [alain.lecat@agriculture-npdc.fr](mailto:alain.lecat@agriculture-npdc.fr) (départements 59 et 62) et Gilles SALITOT : 03 44 11 44 65 – [gilles.salitot@oise.chambagri.fr](mailto:gilles.salitot@oise.chambagri.fr) (départements 02, 60 et 80) - Reproduction interdite – Les Chambres d'agriculture sont agréées par le Ministère de l'Agriculture pour leur activité de conseil indépendant à l'utilisation des produits phytosanitaires. N° d'agrément: IF 01762 (CA 02 et CA 60) – PI 00740 (CA 80) – NC00815 (CA NPDC)

Avec le soutien financier de

